

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 24 juin 2025

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 076-217606003-20250624-20250303-DE



Rapporteur : François Daudruy

QUESTION N°3 :

Défense contre l'incendie (tranche 3) : choix de l'entreprise

Par délibération du 25 mars dernier, le conseil municipal a approuvé la réalisation de la troisième et dernière tranche de travaux pour protéger l'ensemble du territoire communal contre l'incendie.

La consultation des entreprises s'est achevée le 20 juin dernier. 5 offres ont été reçues.

Après analyse, l'offre de l'entreprise DELAHAIS pour un montant de 120 467.40€ HT / 144 320.88€ TTC apparaît la mieux disante. Il convient d'y rajouter des options pour un montant 5174€ HT / 6208.80€ TTC portant le total pour cette entreprise à **125 441.40€ HT / 150 529.68€ TTC**.

A cela s'ajoutent :

- la création d'un branchement d'eau potable avec compteur pour le chemin du fond de Bucaille : le devis d'Eaux de Normandie s'élève à **2545.52€ HT / 3054.62€ TTC**.
- la création d'un branchement d'eau potable avec compteur pour l'impasse de Basbeuf : le devis de VEOLIA s'élève à **1738.76€ HT / 2086.51€ TTC**.
- la création d'un branchement hameau de la Mare au Loups grâce à la signature d'une convention avec la Communauté urbaine du Havre (usine de captage d'eau d'Yport) : le devis d'élève à **14090€ HT / 16908€ TTC**.

Le total de cette troisième et dernière tranche s'élève donc à **143 815.68€ HT / 172 578.81€ TTC**

Le plan de financement s'établit comme suit :

Coût HT : 143 815.68€

DETR sur la base de 40% du H.T : 57 526.27€

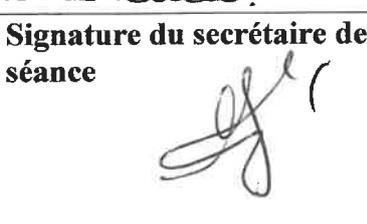
DEPARTEMENT sur la base de 30% du H.T : 43 144.70€

Autofinancement sur la base du H.T : 43 144.71€ (30%)

Les membres du conseil municipal sont invités à délibérer pour :

- accepter ce plan de financement afin de solliciter les subventions
- retenir l'entreprise DELAHAIS
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux devis et convention cités plus haut

Adopté à l'unanimité.

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
		26.06.2025



CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 24 juin 2025

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	13
Excusés :	5
Absents :	1
Votants :	18

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 24 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 16 juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER *Adjoints au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Marie-Pierre PRIEUR; Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Claude MAGUET, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Elvira HACHE (pouvoir à Madame Sophie Rioult), Madame Nathalie LETELLIER (pouvoir à Madame Marie-Claire Lebas Pignol), Monsieur Xavier LECOINTRE (pouvoir à Monsieur Dany Defontaine), Monsieur Christopher MAUVE (pouvoir à Monsieur Victor Balier), Yohan MICHEL (pouvoir à Monsieur Claude Maguet),

ETAIT ABSENT :

Monsieur Xavier PAILLETTE

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur Claude Maguet* a été désigné pour remplir ces fonctions.